

SÉNAT DU CANADA

BILL E^o.

Loi pour faire droit à Hilda Foster Mills Henderson.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Hilda Foster Mills Henderson, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de Hugh Campbell Henderson, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le 5 trentième jour de septembre 1939, en ladite cité de Westmount, et qu'elle était alors Hilda Foster Mills, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Hilda Foster Mills et Hugh 15 Campbell Henderson, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Hilda Foster Mills de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si 20 son union avec ledit Hugh Campbell Henderson n'eût pas été célébrée.